



L'Indicateur en bref...

Communiqué 2018-12-18-1

Le 18 décembre 2018

DIRECTIVES CHOIX HORAIRE 2019-2020

Bonjour à tous,

Pour assurer le bon fonctionnement du prochain choix d'horaire, voici quelques directives :

1. **Aucun changement ne sera accepté après que vous ayez effectué votre choix :**
 - Horaire
 - Flex (Quart fixe jour seulement)
 - Préférence Poker (miroir seulement)

 2. **Pour ce qui est des procurations assurez-vous de couvrir tous les paramètres qui s'appliquent à votre choix d'horaire :**
 - Flex
 - Préférence Poker (si vous êtes miroir)

À défaut de quoi, vous serez considéré comme suit :

 - Non flex
 - Oui à la préférence Poker (si vous êtes miroir)
-

Si vous n'êtes pas sûr de comprendre certains paramètres, n'hésitez pas à nous joindre au bureau syndical en tout temps.

Denis Galy

Président SCCM
